

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2011

MM & Mme : G. URLACHER, G. LE LAY, F. TARTIVEL,
D. PERRAU, P. LE LOARER, Maires Adjoints

MM & Mmes : R. BUTEAU, C. DEGOIS, V. FAZENDEIRO, N. FIACRE,
J.-F. JACQ, J.-Y. JEANNES, , P. JUNILLON, B. SCHÄFER,

Absents excusés ayant donné pouvoir : J. MARTINEAU à G. LE LAY,
N. BRAZIER à C. DEGOIS, M. JEAUNEAU à N. FIACRE, S. NAPOLEONI à
D. PERRAU, F. SIMON à G. URLACHER, C. CHARLES à F. TARTIVEL

P. JUNILLON a été élu Secrétaire.

FINANCES

1- Approbation des tarifs pour la location de matériels aux particuliers pour l'année 2011/2012 (sur le rapport de M. Le Maire)

Compte tenu des demandes des habitants de la Ville pour la location de tables et de chaises, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la proposition de tarifs pour la location de matériel pour une durée de 48h00. Les tarifs 2010/2011 sont reconduits.

Approuvés à l'unanimité.

2- Création de la Taxe d'aménagement suite à la réforme sur la fiscalité en matière d'urbanisme (sur le rapport de M. Le Maire)

Suite à deux années de concertation avec les représentants des collectivités territoriales et des professionnels de l'aménagement et de la construction, une réforme de la fiscalité d'aménagement a été adoptée dans le cadre de la loi de finances rectificatives de 2010.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de créer la taxe d'aménagement sur le territoire de la commune et d'en fixer le taux à 5%.

Approuvé à l'unanimité.

3- Adoption des tarifs des concessions du Columbarium *(sur le rapport de M. le Maire)*

La Commune a installé un Columbarium au cimetière de la Ville. Il est ainsi proposé d'adopter des tarifs d'acquisition des concessions et cases :

- 15 ans : 460 €
- 30 ans : 660 €
- 50 ans : 1020 €

Il est précisé que chaque case du columbarium peut accueillir 3 urnes de 18 cm de diamètre maximum et qu'une case correspond à une concession.

Adopté à l'unanimité

URBANISME

4- Achat et revente d'un bien situé au 23 Impasse Grande Cour *(sur le rapport de M. Le Maire)*

4-a Rachat au SAF 94 de la parcelle située au 23 Impasse Grande Cour

La Commune souhaite racheter au SAF 94 le logement susdit pour la somme de 104.686,31 €, montant correspondant au prix d'achat par le SAF 94 auquel s'ajoute la rémunération du SAF qui en a fait le portage foncier. Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette vente et d'autoriser le Maire à signer les actes notariés correspondants.

Approuvé à l'unanimité.

4-b Vente à Valophis d'un bien situé au 23 Impasse Grande Cour

Valophis Habitat s'est proposé d'acheter ce bien pour la création d'un logement social dans le cadre de la Loi SRU. Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette vente et d'autoriser le Maire à signer les actes notariés correspondants.

Approuvé à l'unanimité.

5- Achat à Valophis d'un local situé à la Ferme Saint Leu pour la création d'une micro-crèche sur la commune *(sur le rapport de M. Le Maire)*

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter l'achat de ce local pour la somme de 40 000 € afin de créer une micro-crèche sur la Ville et un local destiné aux associations.

Approuvé à l'unanimité.

6- Autorisation de travaux à réaliser par le SIARV sur le domaine public de la commune situé Chemin du Moulin (sur le rapport de M. Le Maire)

Suite aux multiples précipitations ayant eu lieu à plusieurs reprises, le SIARV envisage de réaliser des travaux en bordure du Moulin Neuf, dont une partie est située sur le domaine public. Conformément à la demande des services des Architectes des Bâtiments de France, le SIARV demande à la Commune l'autorisation de réaliser ces travaux.

Approuvé à l'unanimité.

7- Cession à la Commune à titre gratuit d'une parcelle sise 2 Rue de Mandres (sur le rapport de M. Le Maire)

La commune souhaite réaliser des places de stationnement pour les personnes se rendant à la Mairie. Le propriétaire accepte de céder ladite parcelle pour 1 € symbolique à la commune.

Le Conseil Municipal doit donc accepter cette cession et autoriser M. Le Maire à signer tous les documents inhérents à cette vente.

Approuvé à l'unanimité.

8- Reprise de la Voirie Achille de Thomassin

Suite à la levée des réserves par le SIARV concernant le réseau de l'Allée Achille de Thomassin, le Conseil Municipal accepte d'intégrer la voirie et ses réseaux dans le domaine communal.

Approuvé à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

9- Renouvellement de l'adhésion au Fonds de Solidarité Habitat (sur le rapport de M. Le Maire)

Il est proposé au Conseil municipal de renouveler notre adhésion au Fonds Solidarité Habitat du Conseil Général du Val de Marne pour un montant de 0,15 € par habitant, ce qui représente pour 2011, la somme de 337,95 €

Approuvé à l'unanimité.

10-Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un ASVP avec la commune de Mandres-Les-Roses

Il est proposé au Conseil d'autoriser le Maire à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent – ASVP de la Ville de Mandres sur la Ville de Périgny, à raison de 2 heures hebdomadaires. La Convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable deux fois.

Approuvé à l'unanimité.

11-Approbation de la convention avec la CAF pour l'enregistrement des dossiers RSA sur la plateforme dédiée (sur le rapport de M. Le Maire)

Afin d'avoir accès à une plateforme mise en place par la CAF pour l'enregistrement des dossiers RSA, il est nécessaire de passer une convention avec la CAF.

Approuvé à l'unanimité.

12-Adhésion de communes au SyAGE (sur le rapport de M. Le Maire)

Des communes ont demandé leur adhésion au SyAGE, ce dernier ayant donné un avis favorable à leur demande. Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ces nouvelles adhésions.

Approuvé à l'unanimité.

13-Adhésion de communes au SIPPAREC (sur le rapport de M. Le Maire)

Des communes ont demandé leur adhésion au SIPPAREC, ce dernier ayant donné un avis favorable à leur demande. Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ces nouvelles adhésions.

Approuvé à l'unanimité.

14-Attribution d'un logement à un agent municipal pour utilité de service (sur le rapport de M. Le Maire)

Afin d'assurer la continuité de service sur la Commune, il est nécessaire d'attribuer un logement pour utilité de service à un agent municipal. Un arrêté viendra plus spécifiquement préciser les tâches demandées en contrepartie à l'agent.

Approuvé à l'unanimité.

COMMUNICATION DU MAIRE

M. Jean-François JACQ délégué de la commune au SIARV présente au Conseil Municipal le rapport de sur le prix et la qualité de l'eau. Il en ressort que le prix du m³ d'eau consommé est facturé 4,62 € / m³, hors TVA qui est à 5,5 %, soit au total 4,88 € / m³

A titre de comparaison, voici les taux des communes voisines du Plateau Briard :

- Marolles en Brie : 4,50 € / m³
- Mandres Les Roses : 4,90 € / m³
- Santeny : 4,99 € / m³
- Villecresnes : 5,02 € / m³
- Varennes-Jarcy : 4,90 € / m³

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, fin de séance 21h30